

# Charte forestière du Pays d'Azur



Centre Régional de la Propriété Forestière



Provence  
Alpes  
Côte d'Azur







«... [la forêt] il est peu de secteurs aujourd'hui où l'argent supplémentaire investi dans la production, le loisir ou l'environnement soit aussi créateur d'emplois.

Il est urgent que les pouvoirs publics et la société dans son ensemble en prennent conscience. »

Rapport de M. Jean-Louis BIANCO,  
Député des Alpes de Haute-Provence

« *La Forêt : Une chance pour la France* » (1998)





*La charte forestière du Pays dignois résulte de la volonté commune des différents acteurs de ce territoire d'inscrire la forêt comme une priorité dans le cadre de l'aménagement et du développement économique de ce Pays.*

*En effet, la charte doit s'appuyer sur une dynamique territoriale qui donne du sens à la production forestière : « Comment développer le territoire en s'appuyant sur sa richesse forestière ? ». L'objectif a été de bâtir un projet de développement cohérent et durable prenant en compte tous les aspects de la forêt du Pays dignois. Ainsi ce document devient le volet "forêt" de la charte de développement du Pays dignois.*

*L'élaboration de la charte a nécessité la collaboration de nombreux partenaires lors d'entretiens, de réunions publiques et d'ateliers de travail. Le soutien et la présence de tous a permis l'aboutissement de ce projet et je les en remercie. L'implication de tous, et notamment des élus, est garante d'un projet répondant aux aspirations des différents interlocuteurs. Ce travail doit maintenant déboucher sur des réalisations concrètes sur le terrain. Nous nous emploierons à rechercher les financements nécessaires et des maîtres d'ouvrage motivés.*

*A l'heure où l'évolution du climat fait naître bien des inquiétudes, se pencher sur la forêt du Pays dignois n'est pas une démarche anodine. Son histoire nous rappelle que l'homme et la nature peuvent parfois collaborer harmonieusement. Née de l'initiative locale, la charte forestière du pays dignois traduit donc la volonté de tous de préserver, développer et valoriser au mieux ce patrimoine vivant.*

*Henri Carbuccia  
Président du Pays Dignois*



# SOMMAIRE

CONNAISSEZ-VOUS LE PAYS DIGNOIS ? .....	p. 5
ÉLABORATION, UNE CHARTE PARTAGÉE .....	p. 6
L'ESPACE FORESTIER DU PAYS DIGNOIS .....	p. 8
TROIS ENJEUX POUR UNE CHARTE .....	p. 12
PARTENAIRES.....	p. 18
CALENDRIER D'ACTION .....	p. 15

Vous pouvez consulter l'ensemble de l'étude en la téléchargeant sur le site internet du Pays dignois : [www.paysdignois.fr](http://www.paysdignois.fr) ou sur CD rom disponible au Pays dignois \*

« Diagnostic : Etat des lieux et enjeux »

« Diagnostic – Rapport d'annexes

« Orientations stratégiques et plan d'actions » avec l'ensemble des fiches actions

\* Comité du pays dignois, L'étoile des alpes, Traverse des Eaux-Chaudes, 04000 DIGNE-LES-BAINS  
04.92.30.54.20

# CONNAISSEZ-VOUS LE PAYS DIGNOIS ?

5 km



Les communes du Pays digneois et leur population, au total 27.101 habitants pour 27 communes.





L'association du Comité du Pays dignois a été créée le 30 juin 1998. Le Comité est accompagné du Conseil de développement, créé en juillet 2001, qui regroupe les acteurs socio-professionnels et associatifs.

Le Pays se situe au centre du département des Alpes de Haute-Provence et de la région PACA. Sa principale caractéristique est d'inclure le chef-lieu de département. Le périmètre de la charte forestière comprend 27 communes des cantons de Digne-Est, Digne-Ouest, La Javie et Mézel.

**Avec une superficie de 95 032 ha, il représente près de 14% du département.**

Ce territoire de transition, qui offre une position centrale dans le département, trouve son unité dans sa diversité et dans son organisation autour de 3 vallées : *vallée de l'Asse, vallée des Duges, vallée de la Bléone et son affluent le Bès*

Le souhait d'un développement de ce territoire (nouvelles populations, développement économique) se conjugue à la crainte de subir une dégradation de la qualité de vie qui fait la richesse du territoire : urbanisation croissante, déprise agricole. L'agriculture a un rôle majeur à jouer sur ce territoire aussi bien pour le maintien des paysages et d'une qualité de vie qu'en tant qu'activité économique, rempart au déclin démographique. Le tourisme joue également un rôle de premier plan, notamment avec le développement d'un tourisme de nature.



# ÉLABORATION, UNE CHARTE PARTAGÉE



Cette étude a mobilisé l'ensemble des acteurs locaux concernés par la forêt : forestiers, élus locaux, représentants d'autres activités du territoire en lien plus ou moins direct avec l'espace forêt. Un comité technique, composé de l'ONF, du CPRF, du Pays d'Igny et de la Chambre d'agriculture, s'est réuni régulièrement pour encadrer la démarche sur les 15 mois d'élaboration. Cette étude a reçu le soutien financier de l'Etat, du Département et de la Région.

## Première phase...

Concernant la méthodologie de l'étude, la première phase d'élaboration de la charte forestière a été primordiale pour assurer la bonne marche du projet. En effet, le diagnostic intègre un « état des lieux technique » dont l'objet est d'établir une compilation la plus complète possible et une analyse des données existantes en s'appuyant sur la rencontre de techniciens. La deuxième partie a porté sur un « état des lieux patrimonial » qui vise à assurer la mobilisation des acteurs du territoire et donc l'élaboration d'un diagnostic partagé. Cette démarche participative s'est appuyée sur de multiples consultations à travers les entretiens individuels (40 personnes rencontrées : élus professionnels) et les « vendredis du Pays » (100 personnes mobilisés). Un atelier thématique sur la randonnée a permis de préciser certains éléments du diagnostic. L'émergence des enjeux est passée par un rapprochement des états des lieux technique et patrimonial avec l'apparition de divergences et de convergences. Cette première phase qui a duré de fin septembre 2007 à fin avril 2007 a donné lieu à un rapport présentant les enjeux majeurs du territoire forestier qui ont été validés en comité de pilotage.

## Deuxième phase

Après cette première phase de diagnostic, la mobilisation des acteurs du territoire s'est organisée par la création de groupes de travail sur les enjeux majeurs. Il s'est agi alors d'assigner à chaque enjeu des objectifs (grandes orientations) qui ont été précisés et hiérarchisés lors des différentes concertations. Ces ateliers de travail se sont réunis à deux reprises. Par ailleurs, des entretiens individuels d'élus et de professionnels ont permis d'affiner la réflexion.

Le troisième comité de pilotage a validé les orientations et les intitulés des fiches actions



### Troisième et dernière phase...

La dernière phase d'élaboration de la charte forestière s'est attachée à la rédaction de la vingtaine de fiches actions retenues par le comité de pilotage. La méthode de travail a consisté à envoyer aux membres du comité de pilotage les fiches afin qu'ils puissent apporter leur contribution. Les participants aux ateliers thématiques ont également sollicités. Le plan d'actions a été entériné lors d'un quatrième comité de pilotage le 27 novembre 2007.

*Au cours de l'élaboration de cette charte forestière des actions pilotes ont pu être lancées avec le soutien de plusieurs partenaires.*

*Tout d'abord, une réunion d'information des élus du Pays Dignais sur le bois énergie a été organisée en partenariat avec les CoFor 04 \**

*Par ailleurs, il a été décidé de développer des journées d'information des propriétaires forestiers privés en partenariat avec le CRPF \*\* et en s'appuyant sur les élus locaux.*

*La première de ces réunions d'information s'est tenue à Prads-Haute-Bléone le 21 avril 2007 et a permis de mobiliser une trentaine de propriétaires. Une autre a eu lieu à Bras d'Asse le 29 juin en y associant les communes de St Jeannet et St Julien d'Asse ; elle a mobilisé une dizaine de propriétaires*

*Ces réunions se sont appuyées sur une présentation de la forêt commune (propriété, peuplements), des outils de gestion de la forêt privée et des organismes forestiers, mais aussi de quelques rappels de la réglementation.*

- \* Association des communes forestières des Alpes de Haute-Provence
- \*\* Centre régional de la propriété forestière



# L'ESPACE FORESTIER DU PAYS DIGNOIS

## UN MILIEU FORESTIER RICHE DE SA DIVERSITE

Dans le Pays dignois, la surface forestière est évaluée à **65 610 ha** se répartissant en :

**37 930 ha de forêt privée**

**9 740 ha de forêt communale et assimilée**

**17 940 ha de forêt domaniale.**

A l'intérieur de ces forêts, une partie seulement de la surface est boisée. En effet, elles peuvent englober des pâturages, et des zones nues (rochers, rochers et éboulis).

Plus de la moitié de l'espace du Pays dignois est boisée ce qui est supérieur à la moyenne départementale (49%) et régionale (41%).

La forêt est en constante progression. La forêt du Pays dignois progresse de 380 ha en moyenne chaque année.

Le volume de bois sur pied s'est accru de 760 000 m<sup>3</sup> en 15 ans soit une progression de 21%.

Cet accroissement se répartit pour l'essentiel entre le pin noir d'Autriche (300 000 m<sup>3</sup>) et le pin sylvestre (300 000 m<sup>3</sup>) et pour la quasi-totalité du reste sur le chêne pubescent (1 50 000 m<sup>3</sup>).

Ainsi, 51 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires pourraient être exploités annuellement sans entamer le capital sur pied.

Ceci témoigne **d'une réelle sous-exploitation des forêts du Pays dignois**. Les raisons en sont multiples : qualité des bois, morcellement du foncier, difficultés d'accès, relief, ...

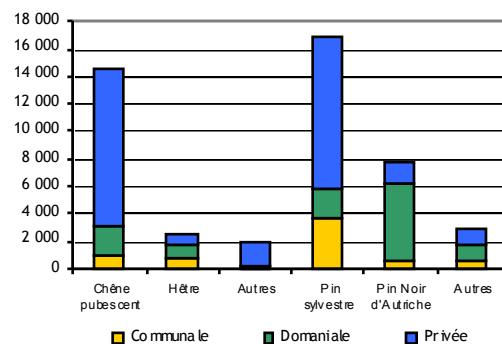
## LA FORET PRIVÉE, UN POTENTIEL À DÉVELOPPER

En 2007, on note la présence de seulement **14 PSG\*** en cours de validité sur le territoire du Pays dignois pour une surface cumulée de **1853 ha**.

Seuls **20 propriétaires adhérent à la coopérative Provence-Forêt pour une surface de 1 208 ha**, ce qui reste très faible comparé à la surface totale de forêt privée et à 2018 propriétaires.

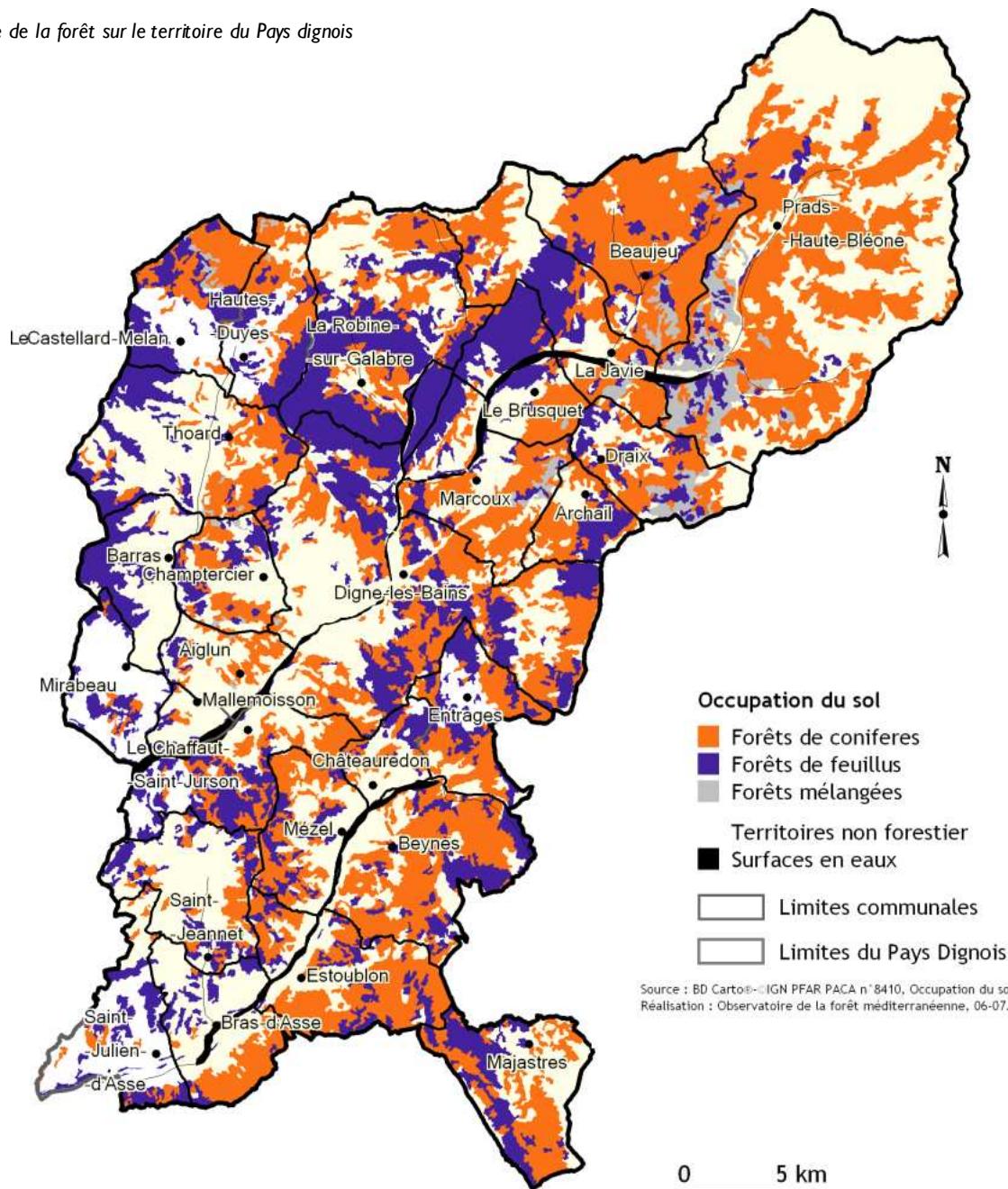
Ces chiffres montrent toute la possibilité de progression qui existe dans ce domaine.

Surface boisée de production par essence prépondérante et type de propriété



\* Plan simple de gestion

L'importance de la forêt sur le territoire du Pays digneois





## LA FILIERE BOIS

Si le pin noir d'Autriche présente des qualités intrinsèques qui ne peuvent pas être considérées comme médiocres, sa mauvaise valorisation s'explique par l'absence d'industrie de première transformation et surtout par la difficulté de l'accès (pistes, routes avec limitations de tonnage et ponts). La forêt du Pays d'ignois fournit aujourd'hui essentiellement (74 %) du bois d'industrie (papeterie).

Le bois-énergie (sous forme de plaquettes) peut constituer une alternative pour des bois de qualité médiocre mais la filière est encore jeune et peu structurée sur le Pays d'ignois.

Elle peut devenir un outil de développement du Pays. Pour cela, il est nécessaire de développer des circuits courts (valorisation des bois locaux).

Sur le territoire du Pays d'ignois, une chaudière collective à plaquettes est en fonctionnement depuis l'hiver 2006-2007, celle de l'**IUT de Digne (300 kW)**

Le bois-bûche constitue également un atout pour la valorisation des taillis de feuillus.

La valorisation en bois d'œuvre des meilleures billes doit être favorisée.

Le développement de bonnes conditions d'exploitation et de débouchés viables est la condition *sine qua non* à un entretien durable des forêts du Pays d'ignois. La structuration de l'aval de la filière passera par une meilleure implication des propriétaires forestiers. Une volonté politique forte est indispensable.

## UN REMARQUABLE PATRIMOINE NATUREL

- **22 ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique)** dont 8 géologiques : ce sont des milieux fragiles qui présentent une valeur biologique élevée.

- **4 sites Natura 2000 :**

FR9301530 : « Chevâ Blanc - Montagne de Boule - Barre des Dourbes »

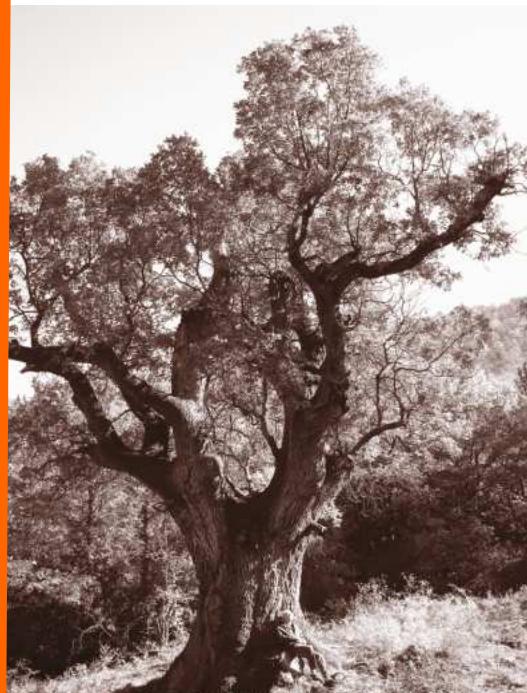
FR9301535 : « Montagne de Val - Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches »

FR9301540 : « Gorges de Trévans - Montdenier - Mourre de Charier »

FR9301533 : « L'Asse »

- Arrêté préfectoral de protection de biotope, Parc naturel régional, Réserve naturelle géologique, Stes classés, Sites inscrits, Réserves biologiques domaniales, Réserves de chasse et de faune sauvage ..

La gestion de l'eau et des milieux forestiers ont toujours été intimement liés. Dans le cadre de la **ripisylve**, la forêt joue de multiples rôles tant en termes de prévention des risques que de maintien de la qualité du cours d'eau. De plus, elle représente, par les plantes et les animaux qu'elle abrite, un intérêt biologique majeur.



## LES ACTIVITES HUMAINES

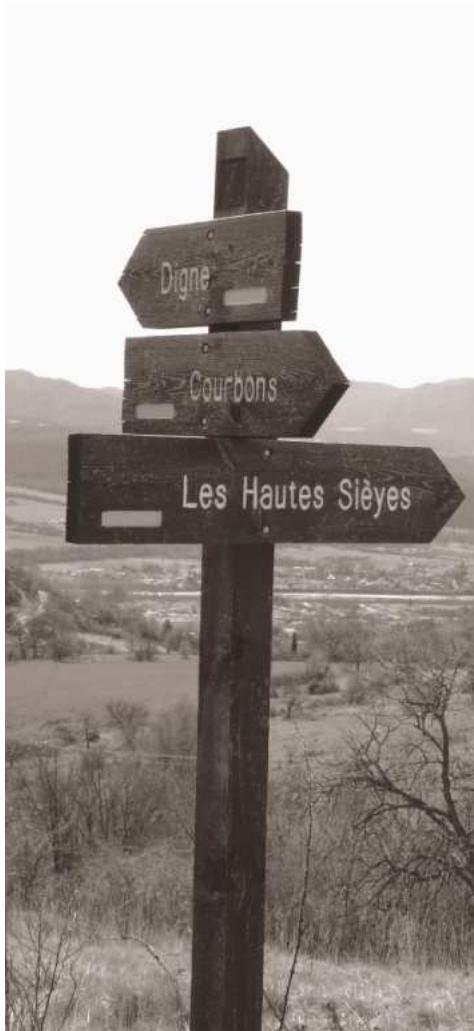
**Le pastoralisme** constitue une activité économique à part entière pour un territoire rural comme celui du Pays digneois ; la surface pastorale représente 1/4 du territoire (Enquête pastorale de 1997)

Les zones d'estive concernent surtout le nord du territoire (Prads-Haute-Bléone). Le pâturage de parcours est plus largement réparti sur le territoire. L'interpénétration entre activité pastorale et forestière est importante au nord (pin sylvestre) et au sud (chêne pubescent).

Sur la commune de Prads par exemple, la réserve pastorale a fortement diminué du fait de l'invasion du mélèze et du pin sylvestre. La forte pression pastorale a duré jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Depuis, à cause de la déprise agricole, ces espaces ont subi la recolonisation arborée.

Canton	Surface pastorale
La Javie	9 100 ha
Digne Ouest	3 800 ha
Digne Est	3 100 ha
Commune de Digne	2 200 ha
Mézel	3 900 ha

La chasse est également une activité importante. Dans les forêts domaniales, en termes économiques, le poids de la chasse est équivalent voire supérieur à celui du bois.



**Les risques naturels** sont inhérents au milieu montagnard et méditerranéen même si sur ce territoire ils sont assez localisés

**Le paysage** participe à la qualité de vie et donc au développement touristique et économique. Une politique de la forêt doit prendre en compte les paysages en particulier en luttant contre la fermeture du milieu.



# TROIS ENJEUX POUR UNE CHARTE

La charte forestière de territoire a une vision multifonctionnelle mais la gestion sylvicole garde une place prépondérante, même dans un massif où le bois présente actuellement une valeur économique modeste. Il est du rôle de la charte forestière d'essayer de faire en sorte que le bois tienne une place plus importante dans l'économie locale, en levant certains blocages, en proposant des projets innovants et en suscitant l'intérêt des propriétaires forestiers privés. A cet effet, la réflexion des acteurs a permis de définir 5 orientations répondant à cet enjeu et se déclinant en actions.

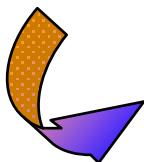
Parmi cette dizaine d'actions, une d'entre elles pourrait être mise en avant comme l'action phare de cette charte ; **la réalisation d'une plateforme bois multifonctionnelle**. Cet outil structurant et évolutif devrait permettre de dynamiser et de faire la promotion de la filière bois. Il pourra notamment comporter un hangar de stockage de plaquettes forestières et une plateforme de tri des bois pouvant accueillir ponctuellement une scie mobile.

Assurer les conditions d'une gestion sylvicole viable et durable

Développer et pérenniser le lien agriculture-forêt

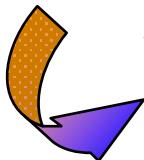
Promouvoir les activités de pleine nature et une utilisation respectueuse du milieu naturel

Assurer les conditions d'une gestion  
sylvicole viable et durable



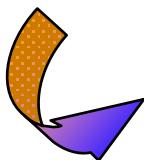
### **Mobiliser les propriétaires forestiers.**

Impliquer les élus locaux dans les démarches de mobilisation et de sensibilisation des propriétaires forestiers privés.  
Initier une étude ressource sur une zone du Pays présentant un potentiel sylvicole avéré.  
Engager des interventions sylvicoles à l'échelle d'un petit massif.



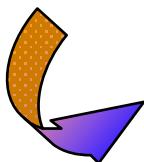
### **Améliorer les conditions d'accès au massif forestier.**

Améliorer la desserte interne des massifs forestiers.  
Promouvoir les techniques d'exploitation alternatives.  
Constituer une cellule de réflexion autour de la gestion et de l'utilisation du réseau routier.



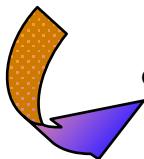
### **Dynamiser la valorisation de la ressource bois.**

Communiquer et promouvoir l'utilisation du bois dans la construction et le chauffage.



### **Structurer une filière bois-énergie locale.**

Appuyer la structuration de la filière bois-énergie du Pays d'ignois  
Créer une plate-forme bois multifonctionnelle.



### **Inscrire les actions dans une politique de lutte contre le risque d'incendie.**

Sensibiliser les propriétaires au débroussaillage obligatoire sur des sites sensibles



## TROIS ENJEUX POUR UNE CHARTE

Le diagnostic partagé a fait émerger la place prépondérante tenue par l'agriculture au sein de ce territoire. Si cette profession connaît des difficultés, tout le monde s'accorde sur la nécessité de préserver une activité qui joue de multiples rôles : économique, paysager, environnemental. Les 3 orientations définies se déclinent en actions.

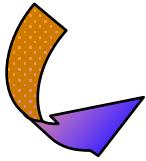
Les actions s'inscrivant dans cet enjeu apparaissent particulièrement transversales. Cela s'explique assez aisément dans la mesure où on agit sur une interface qui va avoir des répercussions aussi bien en termes de gestion de la biodiversité, du paysage et de l'économie locale. A ce titre, l'action portant sur la promotion du sylvo-pastoralisme et la valorisation des bois de ripisylve passe comme pour l'enjeu précédent par une motivation des propriétaires forestiers. Des partenariats sont à développer avec les différents intervenants. Des projets ponctuels de valorisation de terres en déprise avec des feuillus précieux à fort intérêt économique peuvent être envisagés.

Assurer les conditions d'une gestion sylvicole viable et durable

Développer et pérenniser le lien agriculture-forêt

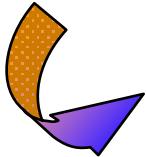
Promouvoir les activités de plein air et une utilisation respectueuse du milieu naturel

Développer et pérenniser  
le lien agriculture—forêt



## **Structurer le sylvo-pastoralisme à l'échelle du Pays dignois en s'appuyant sur les expériences locales.**

Promouvoir des diagnostics pastoraux et des interventions d'amélioration du potentiel pastoral.



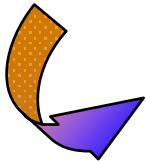
## **Gérer les terres agricoles en déprise et l'interface avec le milieu aquatique.**

Former les agriculteurs et les propriétaires forestiers à la valorisation des anciennes terres agricoles et au sylvo-pastoralisme.

Identifier des sites pour une valorisation en feuillus précieux, essence mellifères, arbres truffiers : rôle paysager, environnemental, économique

Développer un programme de gestion et de valorisation des bois de la ripisylve

Elaborer un guide local de bonne gestion des boisements de bordure de cours d'eau.



## **Gérer les milieux en intégrant la problématique environnementale, cynégétique, paysagère et des risques naturels.**

Mettre en œuvre des projets multifonctionnels: approche pluridisciplinaire de l'aménagement d'un site.

## TROIS ENJEUX POUR UNE CHARTE

Le diagnostic a fait clairement émerger que les loisirs et le tourisme constituent une activité économique de premier plan et que si de nombreuses initiatives existent, la forêt est encore peu intégrée dans cette activité. Par ailleurs, les acteurs manifestent une volonté forte de préserver ce milieu qui constitue un des « poumons verts » de la région. Les 3 orientations ainsi définies se déclinent en actions.

Des actions de sensibilisation, notamment à l'attention des plus jeunes, doivent permettre d'aller en ce sens. Des partenariats seront alors à tisser entre les différents interlocuteurs : forestiers, professionnels du tourisme, de la randonnée, et de l'environnement. Un des projets envisagés est de travailler sur l'élaboration d'un produit touristique en lien avec la forêt, dont l'objectif est de dynamiser l'économie locale en s'appuyant sur la diversité du milieu forestier et sur les équipements touristiques existants.

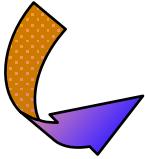
Assurer les conditions d'une gestion sylvicole viable et durable

Développer et pérenniser le lien agriculture-forêt

Promouvoir les activités de pleine nature et une utilisation respectueuse du milieu naturel

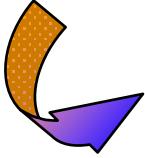
Digne et Courbons  
par la Bonnette

Promouvoir les activités de pleine nature  
et une utilisation respectueuse  
du milieu naturel



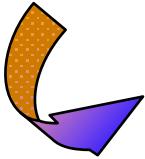
### **Valoriser le patrimoine forestier par les activités de pleine nature.**

Professionnaliser l'accueil avec les partenaires touristiques.  
Développer des produits touristiques en lien avec la forêt.



### **Permettre une meilleure connaissance de la forêt et de l'environnement par les usagers.**

Développer un programme pédagogique avec le jeune public sur la forêt et les espaces naturels du Pays d'ignois.  
Développer des outils de communication sur la richesse et la fragilité du milieu forestier du Pays d'ignois.



### **Harmoniser la pratique des différents usages au sein du milieu forestier.**

Développer des projets permettant le rapprochement entre les différents utilisateurs du milieu naturel.  
Instaurer une commission sentiers et activités de pleine nature à l'échelon du Pays,  
Définir un schéma de la randonnée.

# LES PARTENAIRES

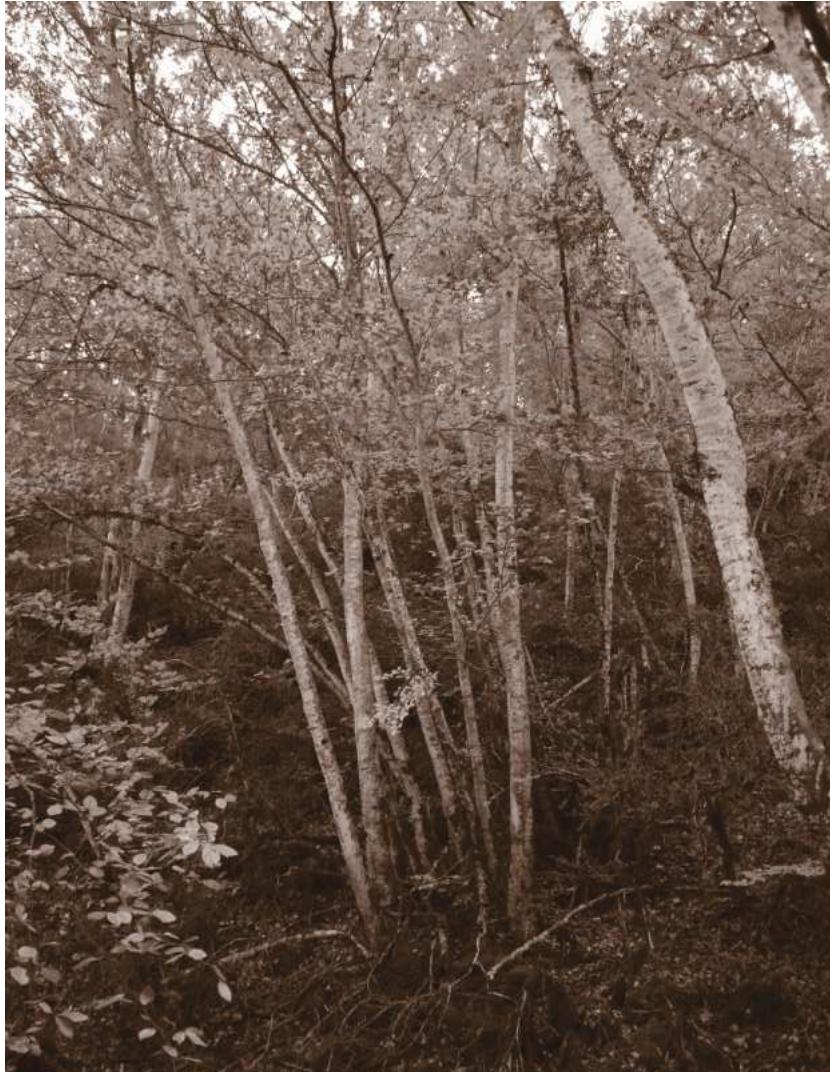
Préfecture des Alpes de Haute-Provence	Commune de Mallemoisson	Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM)
Direction départementale de l'agriculture et de la forêt	Commune de Majastres	
	Commune de Marcoux	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER)
Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur	Commune de Mézel	
	Commune de Mirabeau	Association départementale pour l'aménagement de structures des exploitations agricoles (ADASEA)
Conseil général des Alpes de Haute-Provence	Commune de Prads Haute-Bléone	
	Commune de La Robine sur Galabre	Fédération départementale des chasseurs des Alpes de Haute-Provence
Communauté de communes des 3 Vallées	Commune de Saint Jeanne t	
	Commune de Saint Julien d'Asse	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Alpes de Haute-Provence
Communauté de communes Duges et Bléone	Commune de Thoard	
	Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
Communauté de communes de Haute-Bléone	Chambre de métiers des Alpes de Haute-Provence	Espaces naturels de Provence (CEEP 04-05)
Communauté de communes de l'Asse et ses Affluents	Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute-Provence	Réserve naturelle géologique de Haute-Provence
Comité du Pays dignois	Office national des forêts, agence des Alpes de Haute-Provence	Union départementale Vie et Nature 04 (UDVN)
Conseil de développement du Pays dignois	Centre régional de la propriété forestière PACA (CRPF)	Lycée agricole de Carmejane
Commune d'Aiglun	Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs	IUT de Digne-les-Bains
Commune d'Archail	Observatoire de la forêt méditerranéenne	Direction départementale de la jeunesse et des sports
Commune de Barras	Coopérative Provence Forêt	Association départementale Des relais et itinéraires (ADRI)
Commune de Beaujeu	Association des communes forestières des Alpes de Haute-Provence (CoFor 04)	Office de tourisme de Digne-les-Bains et du Pays dignois
Commune de Bynes	Interprofession Fibois 04/05	
Commune du Brusquet	Chambre syndicale des exploitants forestiers-scieurs	Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence
Commune de Bras d'Asse		
Commune du Castellar-d-Mélan		
Commune du Chaffaut Saint Jurs on		
Commune de Champ tiercier		
Commune de Château redon		
Commune de Digne -les-Bains		
Commune de Draix		
Commune d'Estoublon		
Commune d'En trage s		
Commune des Haut es-Duy es		
Commune de La Javie		

# UN DOCUMENT D'ORIENTATION FORESTIERE

La charte forestière de territoire est un outil non contraignant qui oriente l'action forestière pour les prochaines années.

La réussite de cette charte passe par la réalisation de projets.

*Les signataires de cette charte s'engagent moralement à encourager l'application des orientations et à favoriser la mise en œuvre du plan d'actions. Dans leurs domaines de compétences respectifs, ils se proposent d'accompagner, de soutenir et de mener des actions en conformité avec la politique forestière définie par cette charte. Les signataires s'engagent également dans un suivi et une évaluation des actions proposées avec l'ensemble des acteurs du territoire.*



La Charte forestière du pays dignois a été réalisée avec le concours financier de :

